

# Quand le délabrement du port faisait fuir la population

*En 1774, l'état déplorable du port et ses conséquences fâcheuses pour la pêche amènent la population à désertifier la ville.*

En 1774, confrontée à la situation déplorable du port, la population tréportaise s'inquiète. Le dimanche 31 juillet 1774, à l'issue des vêpres paroissiales, le maire Jean-Baptiste Dubucq, les échevins, conseillers et notables de la ville François Duhamel, Charles Boucher (1743-1798), François Courtois (1723-1796), Pierre Plouard (1706-1780), Nicolas Delaloche (1732-1786), Cointrel, Jacques Colombel, Nicolas Ansel et Antoine Frechon se réunissent à l'hôtel-de-ville. Cette assemblée convient que le port, qui fait la richesse du Tréport, devient impraticable.

En effet, l'extrémité de la jetée étant défoncée et emportée par les assauts et les coups de boutoir répétés des éléments, une « quantité prodigieuse de galets » encombre désormais l'entrée du port et le chenal. Et par conséquent, les bateaux, qui vont quotidiennement à la pêche, éprouvent de grandes difficultés pour entrer et sortir du port. On craint même que, lors de leur retour, les bâtiments partis à la pêche de la morue ne puissent rentrer. On redoute également que la pêche du hareng ne soit compromise au cours du prochain automne, ce qui engendrerait la complète ruine des matelots. Rappelons que l'abondance du hareng en Mer du Nord et en Manche était une aubaine pour une population souvent pauvre et parfois même misérable ; sa survie reposait sur un produit courant, bon marché et le hareng compensait la cherté de la viande et parfois même du pain.

Le délabrement du port entraîne déjà une fuite des habitants qui en sont réduits à aller s'établir ailleurs et la ville, qui n'a que la pêche pour seule activité, risque d'être désertée. Néanmoins l'assemblée souligne qu'elle n'est pas restée sans réagir devant cette situation car elle a eu « l'honneur de faire des représentations au Ministre » qui a alors envoyé un expert pour visiter le port ; ce dernier a évalué le montant des réparations urgentes à la somme de 6.000 livres, mais l'assemblée présume que, par défaut de fonds, le ministre n'ordonnera aucuns travaux dans l'immédiat.

Par conséquent, afin de faciliter la pêche et particulièrement celle du hareng, Boucher « a examiné si on ne pouvait pas pour le moment présent remédier au plus grand mal ». Aussi il a fait établir un devis par le Sieur Lemarchand dont il donne lecture à l'assemblée : il résulte que, pour 1.035 livres, le port pourra être mis en état pour la pêche prochaine du hareng.

La matière mise en délibération, l'assemblée arrête unanimement que Boucher est autorisé à se pourvoir tant auprès de Philibert Trudaine (1733-1777), Intendant des finances (chargé des Ponts-et-Chaussées), qu'auprès de Louis Thiroux de Crosne (1736-1794), Intendant de la Généralité de Rouen, pour obtenir d'eux la permission de faire faire incessamment à la pointe de la jetée d'aval (jetée Ouest) et même à celle d'amont (jetée Est) les réparations portées au devis. L'assemblée convient de prendre et d'employer à ces réparations « les vieux bois et vieux ferre-

ments qui sont en dépôt au Tréport et proviennent de la jetée » dont Boucher tiendra un état. Enfin l'assemblée permet que ces réparations soient financées par les revenus de la ville.

Très vite, afin de remettre en état les jetées, une fouille est effectuée à l'extrémité de la jetée Ouest par Nicolas Hardy qui perçoit une rémunération de 4 livres le 21 août 1774 pour ce travail. Un certificat, dressé par l'ingénieur-inspecteur des Ponts-et-Chaussées, arrête le montant des ouvrages exécutés à la pointe de la jetée Ouest à la somme de 2.172 livres 18 sols 9 deniers ; le 19 novembre 1774, les entrepreneurs des travaux sont payés pour moitié de cette somme en percevant 1.000 livres versées par la ville du Tréport. Au mois de septembre 1774, une corvée est commandée pour tenter de dégager le banc de galets qui obstrue le chenal ; pour évacuer ces galets, Duhamel fournit des mannes dont il sera payé 7 livres 7 sols. Ce travail de corvée s'exécute sous la surveillance des cavaliers de la maréchaussée qui perçoivent 20 livres le 27 novembre 1774. Mais, malgré les efforts de la main d'œuvre mobilisée pour la corvée, cette tentative s'avère infructueuse.

(A suivre)

Jérôme Maes

